



627 route de Jassans - BP 231 - CS 60231 - 01602 TRÉVOUX
Tél : 04 74 08 97 66 - Fax : 04 74 08 97 67
contact@ccdsv.fr www.ccdsv.fr

Acte n°2023A31

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION A FREDERIC VALLOS, VICE-PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 3e alinéa, L. 5211-12 et R 5214-1 ;

Vu la délibération n°2020C32 du conseil communautaire du 08/06/2020 fixant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération n°2020C33 du conseil communautaire du 08/06/2020 relative à l'élection des vice-présidents ;

Vu la délibération n°2020C36 du conseil communautaire du 08/06/2020 portant délégation du conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n°2021C106 du conseil communautaire du 29/04/2021 portant approbation des statuts et des termes du pacte d'actionnaires de la SEM ;

Considérant que le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

A compter du 05/06/2023 délégation de fonction est donnée à M. Frédéric VALLOS, Vice-Président en charge de l'environnement, du PCAET et des travaux, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

Représenter le Président de la communauté de communes à l'assemblée générale ordinaire du 09/06/2023 de la SEM Les Energies de l'Ain en vue de voter pour le compte du président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée les différents sujets inscrits à l'ordre du jour et de signer tout document y afférent.

ARTICLE 2

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Trévoux, le - 6 JUIN 2023

Marc PECHOUX,
Président

Affichage électronique le : - 6 JUIN 2023

